

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'atteste, nous attestons, sur l'honneur à :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI conduit à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2014/2015 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet.
- avoir pris connaissance de la note aux demandeurs concernant les conditions d'attribution de l'aide, ainsi que des exigences réglementaires.

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2015 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation communautaire prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- à fournir tout justificatif demandé, notamment le récépissé de déclaration ou l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de l'irrigation ou un justificatif d'abonnement à un réseau collectif ainsi que les factures relatives à l'achat et à l'installation d'un système d'irrigation fixe et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après l'annonce d'un contrôle ou après le 31/07/2015.
- que, conformément aux articles 92 et 97 du règlement (UE) n°1306/2013, le versement de l'aide à la restructuration du vignoble impose le respect des règles de la conditionnalité pendant les 3 années civiles qui suivent le paiement de l'aide et le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces (dossier PAC). En cas de non respect de ces règles, le remboursement partiel ou total de l'aide pourra être demandé.
- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, ma (notre) demande sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande.
En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à.....le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

MENTIONS LEGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

PIÈCES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER, ET

AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2015

Réservé à l'administration

DATE DE COMPLETUDE |__|__|/|__|__|/|__|__|__|

Constitution de la demande d'aide

Pièces	Type de bénéficiaire	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
Exemplaire original du présent formulaire d'aide complété et page 2 signée	Tous	__	__
Liste des parcelles à planter à partir du 1/01/2015 et au plus tard le 31/07/2015	Nombre de pages : __ __	__	__

Pièces justificatives à fournir obligatoirement

Dessin de toutes les parcelles culturales à restructurer 2014/2015 sur un fond cartographique issu du site internet restructuration de FranceAgriMer : https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr	Tous	__	__
Relevé d'identité bancaire	Tous	__	__
Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS-JA + copie carte d'identité, passeport ou livret de famille si le projet d'installation n'est plus en cours d'exécution	Bénéficiaire taux majoré JA pour le palissage	__	__
Extrait Kbis daté de moins de 3 mois	Bénéficiaire taux majoré JA en forme sociétaire	__	__
Copie de la notification préfectorale d'arrachage obligatoire suite à contamination par un organisme nuisible soumis à des mesures de lutte obligatoire.	Tous	__	__
DAT de plantation (déclaration d'achèvement de travaux)*	Tous	__	__
Bulletin de transport ou de livraison des plants	Tous	__	__

* A fournir au plus tard le 16/09/2015 pour des plantations effectuées en juillet 2015

Adhésion à une cave coopérative

Si adhésion à une cave coopérative, préciser le nom de la cave coopérative : _____

RESTRUCTURATION SANITAIRE DU VIGNOBLE 2014/2015

Nom, prénom ou Raison Sociale :

N° dossier : 2014 / 0 | | / | | | | | | | | D.U.

N° EVV : | | | | | | | | | | | | | | | |

Identification Parcelles culturales				Détail parcelles cadastrales à planter (avec ou sans palissage/ irrigation à poser au plus tard le 31/07/2015)												
N° dessin parcelle culturale (1)	Palissage O / N (2)	Irrigation fixe O/N (2)	Code Départ.	Commune	Références Cadastrales		Surface demandée (3)			Cépage	Ecartements déclarés au CVI en mètres		Produit susceptible d'être revendiqué (AOP, IGP, VSIG) Indiquer obligatoirement le nom de l'AOP ou de l'IGP	Origine droits de plantation utilisés (4)	Action de restructuration (5)	
					Section	N°	ha	a	ca		entre rangs	entre pieds				
					TOTAL PARCELLE CULTURALE										RSA	RSA
TOTAL DE TOUTES LES PARCELLES A PLANTER (6)																

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique fourni sur le site internet <https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr>
 Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier

(2) le choix du palissage et de l'irrigation s'applique à l'ensemble de la parcelle culturale
Ce choix vous engage à finaliser la pose au plus tard le 31/07/2015

(3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang.
 Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale

(4) A remplir avec le code correspondant
RSA : droit issu d'un arrachage sanitaire obligatoire

(5) Renseigner le code de l'action correspondante
RSA: restructuration sanitaire

(6) totaux identiques à la page 1 du formulaire - récapitulatif des superficies déclarées